

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9
Trois mois... 5

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, ... 30
Faits divers ... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

On s'abonne A SAUMUR Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance. Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3e page.

SAUMUR, 7 FÉVRIER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 février

M. Millevoye demande à interpeller le ministre de la justice sur les déclarations faites par M. Rochefort sur l'argent que Cornélius Herz aurait versé au journal de M. Clémenceau.

M. Bourgeois répond que la tribune n'est pas une succursale du juge d'instruction.

M. Clémenceau dit qu'il se tient à la disposition de la justice de son pays, et il offre de remettre les livres de la comptabilité de son journal à la Commission d'enquête.

M. Millevoye fait appel à M. Brisson, président de la Commission d'enquête.

M. Brisson dit que la Commission n'a pas examiné l'affaire, qui n'entre pas dans son programme puisqu'il ne s'agit pas de Panama. Il ajoute qu'il est opposé à l'envoi de délégués pour interroger M. Rochefort.

On reprend le budget des colonies.

M. de Mahy, ancien ministre, dit que, si nous n'y prenons garde, à Madagascar, les Anglais nous jetteront bientôt à la mer.

Il propose un crédit de 40,000 fr. pour la création de routes à Diego-Suarez.

Ce crédit est adopté malgré l'opposition de la commission et du gouvernement.

M. Dumonteil critique la concession du wharf de Kotonou et M. Chiché attaque les « placements de pères de famille » au Tounkin préconisés par M. Etienne.

M. Etienne réplique en faisant vibrer la note patriotique.

On attaque en cette séance le budget de l'Algérie.

INFORMATIONS

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête s'est réunie après la séance de la Chambre, pour discuter la question de sa dissolution.

Plusieurs commissaires l'ont combattue, entre autres MM. Maujan et Jolibois qui estiment que ses travaux ne sont pas terminés.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION

Hier encore, la Chambre des mises en accusation s'est réunie et a poursuivi sa délibération jusqu'au soir.

Avant de lever l'audience, la décision a dû être prise et M. Bérard des Glajeux devra rédiger dans la soirée l'arrêt qui sera rendu seulement aujourd'hui. En ce qui concerne les non-lieu, on suppose toujours qu'ils seront assez nombreux.

LA DISSOLUTION

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, le bruit court que si la Chambre des mises en accusation prononçait les non-lieu dont on a parlé en faveur des députés et sénateurs inculpés par le juge d'instruction, les députés de la

droite donneraient leur démission en masse, et que le gouvernement profiterait de cet événement pour faire voter trois douzièmes provisoires, vote qui serait suivi de la dissolution de la Chambre.

L'ORGANISATION SOCIALISTE

Le bureau du comité de la manifestation ouvrière socialiste du 4^{er} mai 1893 a organisé une réunion des délégués de tous les groupes socialistes.

L'IMPÔT SUR LA BOURSE

La Commission du budget a adopté le projet de sa sous-commission.

L'impôt sera perçu à l'aide d'un timbre mobile de 40 centimes pour 4,000 fr. et qui sera augmenté dans les proportions déterminées par le projet Tirard.

L'AFFAIRE ROCHEFORT-CLÉMENCEAU

La Justice publie une note annonçant qu'elle met ses livres à la disposition de la Commission d'enquête.

De son côté, M. Rochefort maintient l'exactitude absolue des chiffres qu'il a cités sur le témoignage de Cornélius Herz, confirmé postérieurement par le député Louis Guillot.

A LA COUR DE CASSATION

Judi viendra devant la Cour de cassation le pourvoi de M^{re} Cazet, vicaire apostolique de Madagascar, contre un arrêt de la Cour d'Aix, condamnant ce prélat à 4,000 fr. d'amende et à 40,000 francs de dommages-intérêts pour avoir, dans une brochure malgache, critiqué la franc-maçonnerie récemment importée dans l'île.

LE CZAR ET GUILLAUME II

Le Czar se serait montré très irrité du bruit répandu à Berlin qu'un attentat avait été commis contre sa personne. Cet incident aurait effacé la bonne impression produite par la réception du Czarewitch à la cour de Guillaume II.

L'ARMÉE COLONIALE

Le baron Reille a déposé son rapport sur le recrutement de l'armée coloniale.

Les conclusions sont d'un grand intérêt pour le public ; elles portent que l'armée coloniale ne sera recrutée, quant à son contingent français, que par des volontaires. Par conséquent, les premiers numéros du tirage au sort cessent d'être envoyés dans les colonies.

LE VOYAGE DU KHÉDIVE

Le Khédivé, qui a quitté le Caire pour aller inaugurer le chemin de fer d'Assiout à Girgeh, est arrivé samedi à Assiout.

Partout, sur son passage, on lui a fait un accueil enthousiaste.

La presse anglaise, qui accuse le Khédivé, lorsqu'il est au Caire, d'encourager ses sujets à la rébellion, annonce maintenant qu'on profite de son absence pour faire de l'agitation antibritannique. Néanmoins la tranquillité paraît complète dans toute l'Égypte. L'arrivée des highlanders du régiment de la garde noire à Alexandrie n'a donné lieu à aucun incident.

NOUVELLES MILITAIRES

TUNIQUE ET ÉPAULETTES

Les officiers d'infanterie vont être débarrassés du dolman dont le général Thibaudin les avait gratifiés. Dans quelques jours, le général Loizillon fera connaître une décision prescrivant pour tous les officiers d'infanterie le port de la tunique. Cette tunique, bien française, est élégante, courte, a un rang de boutons et est rehaussée par les épaulettes.

Les officiers de la réserve et de la territoriale pourront continuer de porter leurs dolmans jusqu'à ce qu'ils soient hors d'usage.

VÉLOCIPÉDIE MILITAIRE

Avis aux jeunes gens qui se destinent à la vélocipédie militaire.

Cette année, l'examen oral du concours établi dans chaque corps d'armée sera supprimé.

Les Commissions d'examen se borneront à constater le résultat de la visite médicale des candidats et leur aptitude technique ; mais ceux-ci devront toujours, pour être classés définitivement, justifier de la propriété d'une bicyclette de route.

Les épreuves seront subies, à partir du 12 juin, dans tous les centres de subdivision militaire.

LE COMMANDANT JUNQUA

Une personnalité qui a joui d'une certaine notoriété à Paris, dans les dernières années de l'Empire, vient de disparaître : le commandant Junqua, des cent gardes.

Ce fut lui dont la taille gigantesque et la belle prestance attirèrent l'attention de la reine Victoria, lors de sa visite à l'empereur. La reine ne put s'empêcher de s'écrier : « Oh ! le superbe officier ! »

Le commandant Junqua était allié aux familles Lannes et de Montebello.

Il avait pris sa retraite depuis plusieurs années et s'était retiré à Lectoure.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 6 février 1893.

Les rachats du découvert ont provoqué en liquidation une hausse qui est loin de concorder avec l'état d'esprit de l'opinion publique. Le Journal officiel constate pour janvier un excédent des retraits aux caisses d'épargne privées de près de 29 millions.

Le 3 0/0 reste en fin de semaine à 98.05, et le 4 1/2 à 106.25 ex-coupon.

La crise des banques en Italie suit son cours naturel sans que le crédit de l'Etat en soit très affecté, car la Rente Italienne se tient à 94.40.

Les Chemins Méridionaux sont en progrès à 625 fr.

Le bilan de la Banque de France de jeudi constate une amélioration notable au point de vue de l'encaisse métallique ; les bénéfices seuls laissent à désirer. L'action oscille aux environs de 3,910.

Le Crédit Foncier, au-dessous de 4,000 fr., trouve des demandes, car le public sait maintenant que toutes les critiques formulées contre son administration trouvent leurs réponses dans des bilans très détaillés dont la sincérité est assurée par le contrôle des censeurs.

La Banque de Paris à 630 fr. n'attend qu'une reprise d'affaires pour revenir à ses anciens cours ; une seule opération lui suffira pour lui

permettre de retrouver ses dividendes des précédents exercices.

La Société Générale reste en dehors des entreprises de la spéculation ; la fixité de son revenu donne à ses actions les qualités d'une obligation qui rapporterait 5.34 0/0. Aussi elle reste sans changement à 470.

Le Crédit Lyonnais regagne à 768 fr. le terrain perdu pendant une période troublée, d'ailleurs les variations de son bilan au 31 décembre n'ont rien d'anormal, étant donnée la pénurie des affaires.

Le Comptoir National d'Escompte ne saurait tarder à se fixer au-dessus du pair. Sa clientèle de déposants apprécie fort l'avantage d'un intérêt de 4 0/0 pour les dépôts à échéance.

Les obligations Beyrouth-Damas-Hauran sont recherchées à 306 fr. pour leur revenu de 45 francs.

Les obligations 3 0/0 des Immeubles de France sont demandées à 394 ; elles sont remboursables à 4,000 fr.

L'obligation 5 0/0 de la Compagnie Nationale d'Electricité a un marché très actif au cours de 237.50. C'est un titre léger, facilement négociable et susceptible d'une importante plus-value.

Les Chalets de Commodité sont en grande faveur à 696.25. Les bénéfices font espérer une augmentation du dividende.

La Part des Soufres Romains passe de 220 au cours de 225 fr. La production augmente et permet d'espérer un revenu supérieur à celui des années précédentes.

Par suite de l'échange des titres provisoires contre des titres définitifs, l'obligation du chemin de fer de l'Equateur est appelée à voir son marché prendre une plus grande extension.

Les Chemins Économiques s'avancent à 422 fr.

Ch. HEYMAN et Co, 10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 7 Février 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25 SAUMUR.

Table with 3 columns: Heures, Baromètre, Thermomètre. Data for Hier soir, Ce matin, Midi, Hausse, Baisse, and Température minima de la nuit.

L'équipage de ponts du 9e corps

Dimanche, vers onze heures, des détachements des 20e et 33e d'artillerie, de la garnison de Poitiers, sont arrivés à Angers. Il y avait 4 capitaine, 2 lieutenants, 418 hommes, 302 chevaux conduisant 88 voitures.

Le tout est entré en ville après une halte-déjeuner à l'octroi de la route des Ponts-de-Cé. La dernière étape avait été Brissac. Le détachement est logé chez l'habitant à Angers. Il quittera cette ville demain matin mercredi pour rentrer à Poitiers, en passant par Châteauroux. Il logera demain aux Rosiers et sera à Saumur jeudi 9 au lieu de mercredi 8, comme on l'avait d'abord annoncé.

Beaucoup de gens se demandaient la cause qui amenait tous ces équipages et toutes ces

munitions à Angers. Nous sommes à même de satisfaire leur curiosité.

Le plan de mobilisation des pontonniers du 9^e corps d'armée a été changé. Comme dans les autres corps d'armée, où ne stationne pas un régiment de pontonniers, la mobilisation des équipages de ponts devait s'effectuer dans la garnison de la brigade d'artillerie, à Poitiers.

D'après les instructions nouvelles, la mobilisation des pontonniers du 9^e corps s'effectuera dorénavant à Angers même; ce qui est logique, puisque cette disposition évitera à nos pontonniers un voyage à Poitiers, en cas de mobilisation.

En conséquence, les artilleurs des 20^e et 33^e régiments sont venus remettre au 2^e régiment de pontonniers, le matériel de mobilisation du service des ponts, bateaux, poutrelles, voitures, caissons à munitions, etc., qui était jusqu'à présent en dépôt dans les arsenaux de Poitiers.

Soirée théâtrale

Ah! ces *Vingt-huit jours de Clairette*, enfin nous la tenons cette opérette si bien montée, interprétée de si désopilante façon; aussi M. Guillon a-t-il eu un joli succès, hier soir, et la salle était comble.

Au milieu d'une interprétation hors ligne, n'oublions pas notre directeur, un élégant Gibard qui s'est payé des effets révélant une science scénique de haut vol.

Bravo, du reste, à tous les interprètes qui ont tous fait le plus grand plaisir.

Les chœurs et l'orchestre ont été parfaits.

En résumé, cette soirée a été excellente; on aime à rire à Saumur, et les *Vingt-huit jours* sont désopilants au possible.

Nous ne pouvons terminer sans adresser à M. Allain des éloges pour ses nouveaux décors, très artistement brossés.

Harmonie Saumuroise

Samedi 11 février, GRAND CONCERT offert par l'Harmonie Saumuroise à MM. les Membres fondateurs et souscripteurs, avec le concours de:

M^{lle} BRONVILLE, cantatrice des Concerts Colonne;

M. SELLIER, ténor de l'Opéra;

M. DUBULLE, basse de l'Opéra.

PROGRAMME

1^{re} PARTIE

1. *La Bohémienne*, ouverture (Balfe), par l'Harmonie Saumuroise.

2. Trio de *Jérusalem* (Verdi): M^{lle} Bronville, MM. Dubulle et Sellier.

3. Fantaisie sur la *Fille du Régiment*, pour violon et piano (Donizetti), par M. Goubeault.

4. *Phlémon et Baucis*, couplets de Vulcain (Gounod), par M. Dubulle.

5. *Musique au bord de la Mer*, poésie avec accompagnement de violon et piano (Drochain et Gilbert des Roches), par M. Roger.

6. *Arioso* (Delibes), chanté par M^{lle} Bronville.

7. *Le Cor* (Flégier), chanté par M. Dabulle.

2^e PARTIE

8. *Ah! vous dirais-je, maman* (Reynaud), variations de piston par M. Pérare et l'Harmonie Saumuroise.

9. Duo du *Crucifix* (Faure): MM. Dubulle et Sellier.

10. Air de *Sigurd* (Reyer), par M. Sellier.

11. *Légende*, pour violon et piano (Wienasky), par M. Goubeault.

12. Air d'*Hérodiade* (Massenet), chanté par M^{lle} Bronville.

13. Air du *Cid* (Massenet), chanté par M. Sellier.

14. Duo de *Sigurd* (Reyer), chanté par M^{lle} Bronville et M. Sellier.

15. *Aimons-nous*, valse (Lecocq), par l'Harmonie Saumuroise.

Plan de la maison Pillet-Bersouillé

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

Suppléments à payer par MM. les Souscripteurs: Loges de Balcon, Fauteuils d'Orchestre, Stalles de Balcon, Baignoires, Avant-Scène, 2 fr. par place; Parquet, Pourtour, Premières Loges, 1 fr. 50 la place; Parterre, 1 fr. — En location, 25 centimes en plus.

Prix des places pour les non-Souscripteurs: Loges de Balcon, Fauteuils d'Orchestre, Stalles de Balcon, Baignoires, Avant-Scène, 4 fr.; Parquet, Pourtour, Premières Loges, 3 fr.; Loge de MM. les Officiers, 3 fr. 50; Parterre, 2 fr.; Deuxième Galerie, 1 fr. 50. — En location, 50 centimes en plus.

La location sera ouverte à partir du Lundi 6 février, de 1 heure à 4 heures, chez M. CALVEL, secrétaire de l'Harmonie, rue Nationale, 57.

Pour ce concert, les entrées de faveur sont généralement suspendues.

Le président, G. DE GRANDMAISON.

Le chef de musique, V. GOUBEAULT.

Société Notre-Dame du Fort

Les représentations de *Christophe Colomb*, que nous avons annoncées la semaine dernière, auront lieu, à Notre-Dame du Fort: la première, pour les souscripteurs, le jeudi 9 février; la seconde, le dimanche suivant 12 février.

Le programme de ces soirées est des plus intéressants; des chansonnettes comiques et plusieurs morceaux de musique seront mêlés aux quatre actes dont se compose le drame de *Christophe Colomb*. Nous savons, d'autre part, que rien n'a été négligé du côté des décors et des costumes.

On peut se procurer des cartes d'entrée, pour la soirée du dimanche, au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre, 6. On peut aussi s'adresser aux jeunes gens et aux directeurs de l'Œuvre.

Porte-monnaie trouvé

M. Lasalle, rue du Petit-Mail, 11, a trouvé un porte-monnaie contenant 20 fr. La personne qui l'a perdu peut aller le lui réclamer.

Révision de la carte de France

Le ministre de la guerre vient de prescrire aux généraux commandant les corps d'armée de lui adresser, avant le 15 février, l'état nominatif des officiers de toutes armes susceptibles d'être employés cette année aux travaux de révision de la carte de France.

Casiers judiciaires

La loi du 26 janvier 1892 a dispensé du timbre les certificats du casier judiciaire et l'enregistrement a été réduit à vingt-cinq centimes, en sorte qu'en dehors du droit du greffier, le certificat ne doit coûter que vingt-cinq centimes.

C'est un grand bienfait pour les ouvriers et artisans qui ont besoin à chaque instant du certificat.

Pourquoi certains Parquets exigent-ils encore une demande sur timbre de soixante centimes, en vertu d'une circulaire ministérielle de 1890 antérieure à la loi? C'est absolument arbitraire et contraire à la loi.

Les recettes de Compagnie d'Orléans

Dans les trois premiers trimestres de 1891, la Compagnie d'Orléans a fait 124,409,843 fr. de recettes; dans la période correspondante de 1892, cette même Compagnie a fait 127,901,274 francs de recettes, soit une augmentation, en faveur de 1892, de 3,581,431 francs.

Aux soldats morts au Dahomey

Dimanche, une délégation de la Société de Tir d'Angers est allée déposer trois couronnes sur le monument élevé, au cimetière de l'Ouest, à la mémoire des soldats angevins morts au Dahomey.

M. Voisin, président de la Société, a prononcé l'oraison funèbre de M. le lieutenant Menou, notre compatriote.

Eboulement à Parnay

La semaine dernière, un éboulement considérable s'est produit dans le coteau, en face la mairie de Parnay.

C'est avec un bruit de tonnerre que le rocher s'est écroulé en deux parties dont l'une menaçait une maison habitée.

Aucun accident de personne n'est à déplorer, mais il y aurait urgence que l'autorité prenne des mesures pour éviter un nouvel éboulement qui pourrait avoir des conséquences beaucoup plus graves.

Accident en Loire

Judi soir, vers 5 heures, des cris « au secours » se faisaient entendre sur la Loire.

Il paraissait d'une barque chargée de bûches et de fagots qui coulait à fond. Cette barque était montée par quatre hommes, les sieurs Bertrand et son gendre, Forges et un autre ouvrier.

Il est fort heureux que leurs cris aient été

entendus du sieur Ritouet, de l'île de Souzay. Ritouet avait son bateau sous la main et réussit à leur venir en aide juste au moment où ils allaient prendre un bain forcé qui aurait pu leur être funeste.

A peine étaient-ils hors de danger, que la barque coulait à pic.

Le chargement a été sauvé par MM. Dufresne et Marcellin Repaillé qui, eux aussi, accourraient au secours des naufragés.

Les réceptions officielles à l'archevêché de Tours

A l'issue de la cérémonie à la cathédrale, le cortège s'est dirigé, au milieu d'une foule considérable, à l'Archevêché.

Aussitôt ont commencé les réceptions officielles.

Son Éminence le cardinal Meignan a successivement reçu MM. les généraux, leurs états-majors et une délégation des différents régiments en garnison à Tours.

Puis, le Tribunal de commerce en robe, à l'exception toutefois du citoyen Chevalier, qui n'a pas voulu se joindre à ses collègues; le Tribunal civil en robe, l'École de médecine en robe; l'Université également en robe, le Barreau tout entier.

M. le Trésorier général, absent, s'était fait représenter.

M. le Préfet s'est présenté avec les chefs de services.

Enfin, les gardiens de la prison.

Quant à la municipalité, fidèle à son programme, elle s'est abstenue.

La première conférence de M. l'abbé Naudet à Tours

Hier, à une heure, une foule d'environ 300 personnes s'était donné rendez-vous à la salle Sainte-Agnès, pour entendre la conférence faite par M. l'abbé Naudet.

La conférence s'est terminée à 3 heures, et tous les auditeurs se sont réunis de nouveau à huit heures du soir, au Cirque de la Touraine, où l'éminent conférencier a fait une conférence sur le rôle social des catholiques.

M. Guibourg de Luzinai, sénateur de la Loire-Inférieure, ancien maire de Nantes, à l'occasion du mariage de sa fille, a remis à la Société de Saint-Vincent de Paul 1,000 francs pour être distribués aux pauvres secours par les conférences de Nantes.

REMÈDE CONTRE LES RHUMES

Trois cuillerées à bouche de bonne eau-de-vie, trois cuillerées à bouche de sirop de capillaire. Mêlez et versez dans une infusion de fleurs de violettes, dans une grande tasse. Buvez le tout en une fois, le soir au lit, et reprenez la même potion deux soirs de suite.

Remède éprouvé et excellent.

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

Un moment stupéfaite, Marthe reprend son sang-froid; elle a, d'ailleurs, remarqué que son interlocuteur est plus misérable que dangereux. L'éclat de ses yeux, l'embarras de sa parole, dénotent une excitation due à un déjeuner trop bien arrosé.

— Laissez-moi! éloignez-vous, ou j'appelle les passants à mon aide, dit-elle très haut, essayant de s'enfuir.

— Les passants! reprend-il en riant, mais vous voyez bien que nous sommes seuls.

— Vous vous trompez, monsieur, dit un homme de haute taille qui, sortant d'un hôtel voisin, venait d'assister à cette scène. Vous vous trompez, car je suis là...

— De quoi vous mêlez-vous, monsieur? et qui vous donne le droit d'intervenir dans mes affaires?

— Ah! monsieur de Mandal! s'écrie Marthe

en se réfugiant près de celui qui vient d'apparaître inopinément.

— Mademoiselle Marthe! dit à son tour l'ingénieur, en proie à une violente émotion.

— Puisque ma protection n'est plus nécessaire, je me retire, murmure l'inconnu, qui s'esquive en faisant entendre un rire ironique.

Aussi troublés l'un que l'autre, les deux jeunes gens se regardent en silence. Marthe, la première, reprend la parole:

— Combien je vous remercie! dit-elle d'une voix si tremblante qu'elle ne peut achever sa phrase.

Attribuant l'émotion de Marthe à la peur qu'elle vient d'éprouver, M. de Mandal croit devoir la rassurer.

— Remettez-vous, Mademoiselle, reprend-il d'un air grave et froid, vous n'avez plus rien à craindre.

Ce ton cérémonieux refoule l'expansion de Marthe, elle se tait.

— Si vous voulez me permettre de vous accompagner... à moins que ma présence ne vous soit importune... Le but de votre course est-il très éloigné? lui dit-il avec le désir de

paraître indifférent.

— Non, je vais chez moi, tout près d'ici. On doit être inquiet de ne pas me voir déjà rentrée, répond-elle sans avoir conscience de ses paroles.

— Hâtons-nous donc, alors, dit-il avec un empressement exagéré. Il faut faire cesser cette inquiétude dont on souffre, ajoute-t-il en appuyant sur ce *on*, qu'il prononce d'une façon toute particulière.

Marthe a compris... elle avait presque oublié son mensonge... Mais lui se souvient! Que ne peut-elle le détromper!

Sans se renier elle-même, n'a-t-elle pas le droit de lui dire que, si l'on est inquiet de son retard, c'est que la chère et vieille amie qui l'attend a pour elle la plus tendre sollicitude.

— Une vieille amie? reprend-il. Et tandis qu'il lui parle, son regard, fixé sur elle, a pris une expression de curiosité qu'il peut à peine dissimuler.

C'est vrai, dit-elle, vous ignorez ma nouvelle existence.

Obéissant au désir qu'elle lit dans ses yeux, en quelques mots Marthe fait le récit de sa vie actuelle. Il l'écoute, surpris. Pourquoi, dans

tout ce qu'elle vient de dire, n'a-t-elle pas fait mention de celui avec lequel elle est liée? Où donc est-il, ce fiancé? et comment laisse-t-il Marthe se suffire par son travail? Pourquoi ne la protège-t-il pas davantage? C'est donc ainsi qu'il devait la retrouver seule, dans une rue déserte, exposée aux insolences d'un homme mal élevé! Ah! s'il avait eu le droit de veiller sur elle, Marthe n'eût jamais subi l'injure à laquelle il vient de la soustraire.

— Nous sommes arrivés, dit-elle, interrompant les pensées de son compagnon.

Au moment où elle va franchir la porte de sa demeure, M. de Mandal l'arrête subitement.

— Ainsi, je vous retrouve pour vous perdre de nouveau, dit-il en arrêtant Marthe d'un geste auquel elle obéit.

Ah! dites-moi que je puis vous revoir, dites-moi que vous êtes libre!... car je le vois, je le devine, ce fiancé auquel vous m'avez sacrifié n'existe pas. S'il existait, ne serait-il pas là pour vous garder et vous défendrait-il?

(A suivre.)

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 6 février. — Arthur-Henri Charon, rue Saint-Nicolas; — Félix-Fritz Bécharel, rue de Feuet; — Pierre-Louis-Eugène-Charles Laperche, rue Pavée.

MARIAGES

Le 6 février. — Ernest-Georges Boullissière, coiffeur, à Blou, a épousé Marie-Louise-Augustine Maugin, mercière, à Saumur.

Tirages financiers

Ville de Paris. — Emprunt de 1875
Hier a eu lieu un tirage d'obligations de la Ville de Paris, emprunt 1875:
Le numéro 280,529 gagne 100,000 francs.
Le numéro 261,516 gagne 50,000 francs.
Les numéros 78,604 — 60,393 — 204,916 gagnent chacun 10,000 francs.
Les numéros 269,617 — 492,816 — 403,189 — 479,353 gagnent chacun 5,000 francs.

FAITS DIVERS

Les poêles et l'asphyxie

La Cour d'Appel de Nîmes a statué sur les conséquences d'un grave accident survenu, il y a trois ans, dans une salle de la gare de Carpentras.

Le 24 janvier 1890, on trouvait mort par asphyxie le mécanicien du chemin de fer Verrier et le chauffeur Guillon. Quelle était la cause de ce malheur? Les émanations du poêle que les employés avaient allumé avec de la houille, au lieu de se servir de coke.

La veuve du chauffeur Guillon a formé une demande en dommages-intérêts contre la Compagnie du chemin de fer et elle a obtenu une indemnité de 5,000 francs et une pension de 450 francs.

M^e Mante a plaidé pour M^{me} veuve Guillon. Quant aux intérêts de la Compagnie, ils ont été défendus par M^e Fargeon, qui, bien qu'agé de quatre-vingt-douze ans, n'a pas déserté la barre et est certainement le doyen des avocats plaignants de France, et par M^e Sanguinède.

Une exécution

On mande de New-York :
« Un jeune Hongrois, Hœrnel Loth, condamné à mort par la cour d'assises de Schenectady (New-York), pour avoir assassiné la femme d'un de ses compatriotes, a été exécuté par l'électricité, vers onze heures et demie du matin, dans la prison de Clinton, à Danemora.

» L'exécution n'a été marquée par aucun incident digne d'être signalé. Seuls, les témoins et les représentants de la presse, dont la présence est autorisée par la loi, y assistaient. Le condamné, qui paraissait résigné à son

sort depuis plusieurs jours, est entré dans la salle, accompagné du directeur de la prison et des deux prêtres catholiques, les révérends Boulanger et Beaudry, et il est allé s'asseoir de lui-même sur le siège fatal sans manifester la moindre émotion.

» Une minute a suffi pour attacher le condamné au siège et adapter l'appareil électrique. Puis, sur un signe du médecin qui dirigeait l'exécution, l'électricien a lâché le courant.

» La mort du supplicié a été réellement instantanée. Au bout de vingt-cinq secondes, le courant a été arrêté. Mais, bien que Loth fût déjà mort, après un intervalle de cinq secondes le courant a été appliqué de nouveau, par mesure de précaution, pendant vingt-cinq secondes de plus. Bref, l'exécution n'a duré, en tout, que deux minutes.

Chacun son goût, mais la guillotine nous paraît encore préférable dans son horreur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
JANVIER-AVRIL 1893

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c.; 2^e classe, 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS — Ces billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL
Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris
Paris, un an, 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale, 13 fr.

SOMMAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 1893
Louis IX et Vincent de Beauvais (1 grav.), M. Y. M. — Locomotives électriques, M. Perron. — Le Cardinal Lavigne et la cathédrale de Carthage, suite et fin (2 grav.), M. Thiès. — La littérature populaire, M. Léon Say. — Siéon Luce (1 grav.), M. Charles Joret. — La Comédie-Française, tentures des Gobelins, destinées au Théâtre-Français, suite et fin (1 grav.), M. Gerspach. — Un Obser-

vatoire au sommet du Mont-Blanc (1 grav.), M. Victorien Maubry. — Un Héros inconnu, suite et fin (2 grav.), M. Charles Canivet. — L'aérostation militaire aux armées (suite), M. le commandant d'Equilly. — Le Rat et la Citrouille (1 grav.), M. Frédéric Bataille.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 4 février 1893 :

PARIS : Le nouvel hôpital international. — La façade de l'hôpital. — La cour d'entrée. — Intérieur d'une des salles. — Les loueurs de viande.

BEAUX-ARTS : Deux Amis, tableau de M. Chocarne-Moreau.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : Ambigu : Mère et Martyr. PORTRAITS : M. André Messager, auteur de *Mme Chrysanthème*, représentée au Théâtre-Lyrique (Renaissance). — Le docteur Péan.

DÉPARTEMENTS : Bouches-du-Rhône (Lyon); Exposition du corps de S. E. le cardinal Foulon.

PORTRAITS (Néologie) : S. E. le cardinal Foulon. — M^{me} la duchesse de Madrid.

ALLEMAGNE : Berlin : Mariage de la princesse Marguerite de Prusse et du prince de Hesse, dans la chapelle du château.

JAPON : Le Cago, véhicule japonais.

En supplément : *Mathilde Laroche*, roman de J. Berr de Turique; — Illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

Marché de Saumur du Samedi 4 Février

Froment-commerce, l'hectolitre	16 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 10	Veau	1 60
Méteil	13	Mouton	2 40
Seigle	10	Porc	1 60
Orge	—	Poulets la couple	4 —
Avoine	9	Dindonneaux	15 —
Sarrasin	10 50	Canards	5 —
Haricots blancs	20	Oies	10 —
Haricots rouges	20	Bourre le kilog.	2 30
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 25
Noix	13 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	115 —
Châtaignes	10	Luzerne	115 —
Sel les 100 kil.	15	Paille	60 —
Son	13	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique, 157 kilog.	48	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de id. 2 ^e	—	les 52 kilog. 500	—
id. 3 ^e	—	id. 3 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 2 ^e id. Of. 30	—	Charbon de terre	4 50
id. 3 ^e id. Of. 28	—		

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	— 120 à 130
Varrains	— 110 à 120
Bourgueil	— 120 à 130
Restigné	— 110 à 120
Chinon	— 110 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur	— 80 à 100
Saint-Léger et environs	— 70 à 90
Varrains et environs	— 80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 60 à 70
La Vienne	— 60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie	— 36 à 40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre »
Vinaigre de vin	— »

Quelqu'un arrive l'autre soir à l'Opéra pendant un entr'acte et demande à un placeur de l'orchestre un fauteuil.

— Tenez, monsieur, prenez celui-là, le troisième.

— Mais si le propriétaire arrive....

— Oh! monsieur peut être tranquille : le titulaire est à Mazas.

Dernières Nouvelles

LES MEMBRES DU PARLEMENT ET LES ORDONNANCES DE NON-LIEU

On ne sait rien de positif relativement à l'arrêt de la chambre des mises en accusation; mais à la Chambre on concluait, hier, du discours de M. Bourgeois, que les députés et sénateurs inculpés bénéficieraient à peu près tous d'un arrêt de non-lieu; en tout cas, la chose serait certaine pour MM. Rouvier, Albert Grévy, Léon Renault, Devès et Béral.

Il y avait incertitude encore hier soir pour MM. Dugué de la Fauconnerie, Antonin Proust et Gobron. Seront seuls poursuivis en somme MM. Baïhaut et Sans-Leroy.

L'ÉTAT DE CORNELIUS HERZ

Le docteur Frazer aurait déclaré que le dénouement fatal n'était plus qu'une question de temps. Toute tentative de lui faire quitter le lit aurait une issue funeste.

PLACARDS ANARCHISTES

La police a fait arracher hier, dans les 41^e, 20^e et 44^e arrondissements, des placards anarchistes, intitulés : « Manifeste des dynamiseurs. »

LE VOL DE L'HÔTEL PANISSE

Quinze des inculpés ont été écroués hier soir à Mazas. On a opéré une nouvelle arrestation, celle d'un nommé Lévy, brocanteur.

NOUVELLES D'ESPAGNE

Les funérailles de la duchesse de Madrid ont eu lieu en l'église de Saint-Jérôme, à Madrid.

Une assistance considérable de carlistes a pris part à la cérémonie.

Le dernier bulletin de la santé de la duchesse de Montpensier est plus satisfaisant.

Dernière Heure

7 février, 1 h. 25 soir.

Il se confirme que MM. Rouvier, Devès, Albert Grévy et Léon Renault sont l'objet d'un arrêt d'ordonnance de non-lieu.

MM. Antonin Proust, Dugué de la Fauconnerie, Baïhaut, Sans-Leroy et les administrateurs du Panama sont renvoyés devant les assises.

HAVAS.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Petits-fours frais (Guillout), 1/2 kil.	1 80
Pâté de foies gras, terrine, depuis	1 75
Pâté de foies gras, marque Deschandeliers, la terrine	1 90, 3 25, 5 25
Quenelles de veau, la boîte	1 40 et 2 40
— de poisson, la boîte	1 25 et 2 25
— de volailles truffées, la b.	1 75 et 2 75
Crêtes de coq, le flacon	1 75
Crêtes et rognons, le flacon	2 20
Crêtes et rognons, sauce financière, le flacon	2 50

Le Gérant : G. JOUAUST

149 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Le prêtre leva les yeux au ciel, puis il repartit d'une voix mélancolique :

— Un saint, parce que je pratique la charité; plutôt à Dieu, mon frère, qu'on pût se sanctifier à ce prix, car ce serait bien doux et bien facile. Maintenant, continua-t-il, reparlons encore de vous. Je ne vous dis pas de rentrer dans le monde : à votre âge et après tant de malheurs, vous avez mieux à faire, mais je vous conseille de ne pas fuir les personnes de bien qui se rapprocheront de vous. Leur fréquentation est même un devoir, car c'est elle qui vous apprendra à mieux apprécier l'indulgence de vos semblables, et vous ne serez tout à fait en paix avec votre conscience que quand vous vivrez en paix avec eux. Vous me permettrez d'aller vous voir, n'est-ce pas?

Le chevalier remercia avec une chaleur et une gratitude plus facile à comprendre qu'à exprimer; puis il donna son adresse au pré-

tre, et tous deux retournèrent ensemble dans l'église, où le chevalier seul resta, après qu'ils eurent, pendant quelques instants, prié l'un à côté de l'autre.

Nous allons maintenant rejoindre Suzanne, pour savoir ce qui l'avait déterminée à s'éloigner de son oncle.

En le quittant, elle était d'abord retournée chez elle pour prendre son fidèle Snap, dont elle se séparait le moins possible, comme nous savons; puis elle s'était acheminée à pied vers le quartier du Palais-Royal, où demeurait M. Léger, notaire, dépositaire, suivant l'affiche, du cahier des charges concernant la vente de la tour et du domaine d'Estouville.

Pendant le trajet, le cœur de la jeune fille était tour à tour agité par la crainte et l'espérance. Cette affiche, qu'elle avait aperçue la veille, était ancienne peut-être, et la propriété pouvait être vendue; si elle ne l'était pas, il y avait encore la probabilité et la presque certitude que cette propriété était d'une valeur hors de proportion avec les ressources bornées de la pauvre orpheline. Cependant Dieu l'avait si visiblement protégée depuis quelques jours qu'elle ne se laissa pas abattre par ces réflexions décourageantes et qu'elle en était à

une pensée d'espérance en entrant dans le cabinet du notaire. Il est vrai que, pendant qu'elle traversait l'étude, la grande affiche jaune avait encore frappé ses regards.

— Le domaine d'Estouville est-il encore à vendre, monsieur? demanda-t-elle avant de prendre place sur le fauteuil que le notaire lui présentait.

— Oui, madame, se hâta de répondre celui-ci, la vente n'est affichée que depuis hier.

— Le prix est-il considérable? continua Suzanne, soulagée d'une de ses appréhensions.

— Cela dépend de ce que vous entendez par considérable, madame. La propriété est peu étendue; elle paraît en assez mauvais état. On en demande, je crois, trente et quelques mille francs.

Suzanne se laissa tomber dans le fauteuil, et elle s'écria en levant les mains au ciel :

— Mon Dieu! que je suis heureuse!

Le notaire, qui, par état, entendait rarement de semblables paroles, se hâta d'en demander l'explication.

— C'est que, voyez-vous, monsieur, lui dit-elle, je me nomme mademoiselle d'Estouville et que j'ai un vieil oncle qui voudrait

pouvoir mourir là où ses pères et les miens ont vécu.

— Mais, madame, et je dois vous le dire en conscience, il n'y a pas d'autre habitation qu'une tour ruinée, reprit le notaire. Au surplus, je dois avoir parmi les titres de propriété plusieurs dessins. Je ne sais pas ce qu'ils représentent, mais nous pouvons les consulter.

Le notaire appela son maître-clerc, auquel il demanda les titres en question, et quand il les eut devant lui, il se mit à les feuilleter.

— Voici d'abord un dessin, dit-il; mais ce n'est pas cela.

Suzanne prit le dessin : il représentait le château d'Estouville au moment de la plus grande prospérité de ses nobles possesseurs.

La courageuse jeune fille repoussa loin d'elle ce témoignage irrécusable de la grandeur du passé de sa famille, et elle pria le notaire de continuer ses recherches.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 6 Février 1893

3 0/0	97 85
3 0/0 amortissable	98 70
4 1/2	100 23

Etudes de M^e BARON, avoué-licencié à Saumur, successeur de M^e ALBERT, rue de la Petite-Douve, n° 8, Et de M^e PRESTREAU, notaire à Brissac.

VENTE

Aux enchères publiques

As plus offrant et dernier enchérisseur

Neuf parcelles de Terre et Vigne

Situées commune de Quincé-Brissac (arrondissement d'Angers).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 26 Février 1893, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e PRESTREAU, notaire à Brissac, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient de : Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-et-un janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Gustave-Philippe Doussain, expert comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières, agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Prosper-Auguste Bértaut, boulanger, demeurant commune de Vivy (Maine-et-Loire); 2^o M. Prosper-Auguste Bértaut, boulanger à Vivy;

Ces derniers spécialement autorisés, aux fins des présentes, par une ordonnance rendue par M. Milon, juge au Tribunal de commerce de Saumur, en date du douze janvier mil huit cent quatre-vingt-treize;

Ayant pour avoué M^e BARON, Il sera, le dimanche vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e PRESTREAU, notaire à Brissac, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit, sur les mises à prix fixées d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Quincé-Brissac.

Premier Lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit Saint-Blaise, contenant vingt-six ares quarante centiares, joignant au levant Halbert, au nord Chateau, au midi un chemin, et au couchant Madame Guérin.

Mise à prix 160 fr.

Deuxième Lot.

Un morceau de terre, situé au Pillardin, contenant vingt-six ares, joignant au nord Mademoiselle Mureau, au couchant

Béchet, des autres côtés Daiguières-Hut-termin.

Mise à prix 160 fr.

Troisième Lot.

Une parcelle de vigne, sise au lieu dit le Marin, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au nord Grimault, au nord Diard, au levant un sentier, au couchant Breau.

Mise à prix 60 fr.

Quatrième Lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant seize ares cinquante centiares, joignant au levant Guillemet et autres, au nord Béchet, au midi Vinsonneau, au couchant Béchet et autres.

Mise à prix 120 fr.

Cinquième Lot.

Une parcelle de terre, sise à la Guillonnière, contenant huit ares trente-cinq centiares, joignant au nord et au levant les héritiers Gasnault, au midi un chemin et au couchant Rochereau.

Mise à prix 60 fr.

Sixième Lot.

Un morceau de terre, sis au Clos-Godeau, d'une contenance de huit ares vingt-cinq centiares, joignant au nord Vallée, au levant la Haronnière, au midi Boussion, au couchant un sentier.

Mise à prix 60 fr.

Septième Lot.

Une parcelle de vigne en ruine, au Clos-Godeau, contenant neuf ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au nord et au couchant des sentiers, au levant MM. Benoit et Girardeau, au midi Rousseau.

Mise à prix 80 fr.

Huitième Lot.

Un morceau de terre, sis aux Meaux, contenant six ares soixante centiares, joignant au nord Diard, au levant Fouché, au midi le même, au couchant un sentier.

Mise à prix 50 fr.

Neuvième Lot.

Une pièce de terre, sise aux Lochetières, contenant trente-trois ares, joignant au nord un sentier et veuve Lebreton, au levant et au midi un sentier, au couchant Bourridur et Guyard.

Mise à prix 250 fr.

Total des mises à prix : 4.000 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué-licencié poursuivant la vente, sous-signé.

Saumur, le six février mil huit cent quatre-vingt-treize.

BARON.

Enregistré à Saumur, le sept février mil huit cent quatre-vingt-treize, fo. 99. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser : à M^e BARON, avoué à Saumur, poursuivant la vente; à M^e PRESTREAU, notaire à Brissac, rédacteur et dépositaire du cahier des charges; et à M. DOUSSAIN, syndic de faillite à Saumur, rue des Basses-Perrières.

A CÉDER

PRÉSENTÉMENT

UN MAGASIN de Coutellerie, Parapluies, Bandages et Toiles cirées, à Doué-la-Fontaine.

Très bonne clientèle.

S'adresser à M^{me} BEDET, à Doué.

A VENDRE UN DOMAINE

De 60 hectares

Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, 4, rue Pavée.

A VENDRE

Carton bitumé

Provenant du cirque Plège.

S'adresser à M. IMBERT, rue Gambailla.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE VIN BLANC de Montsoreau, récoltes de 1891 et 1892.

S'adresser au bureau du journal.

GUERISON

Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIÉ, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

Même des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENSCHMANN, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A VENDRE OU A LOUER

Excellent Terrain Potager

Très bien affrUIT

D'une contenance de 70 ares.

Avec maison, pressoir, pompe et bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve COURALEAU, rue de Bordeaux, 40.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

UN JARDIN

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, rue Saint-Jean, 37.

UN HOMME recommandable de- mande place de gargon de magasin, valet de chambre ou autre.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires

Pois moyens, le litre. 1 > 1/2 l. > 60
Pois amieux, — 1 10 — > 65
— très fins, — 1 65 — > 90
Haricots verts — > 90 — > 60
— amieux, — 1 — > 65
— très fins, — 1 50 — > 90
Asperges sultanes, lab. 1 40 et 1 85
— d'Argenteuil, — 2 60 et 4 25

Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homards, Langoustes, Saumous, Filets de harengs à l'huile, Harengs marinés, Maquereaux, etc.
Par sortie de 5 kilog. net, remise des droits d'octroi.
Toute conserve manquée est échangée à présentation.
Artichauts d'Algérie, 0,50c.

Imprimerie P. GODET SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE MENUS
FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure
Demander les derniers prix.

EN VENTE HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33		
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53		
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56			
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6			
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16			
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26			
Vivy	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33			
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44		
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7			
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12			
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50			
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2			
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8			
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16			
Montreuil-Bellay	1 28	9 41		2 15	5 1 9 18	2 25	3 7 40			
Thouars	2 2	10 18		2 44	5 10 10	2 52	3 19 8 24			
Niort				4 30	9 1 12 22	4 39	11 40			
Saintes				6 24	11 59	6 22	2 21			
Bordeaux				9 56	4 22	9 3	4 56			

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Semi		Expr.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 40		8 25		12 30	3 40		
Saintes					7 12	9 9	11 40		4 55	7 14		
Niort	5 25				9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 15	
Thouars	8 35	6 5	12 12		12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18	
Montreuil-Bellay	9 40	6 56			1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40	
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17				2 53	5 18	6 3	9 36			
Chacé-Varrains	10 11	7 26				3	5 25		9 41			
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31				3 5	6 14					
SAUMUR (Etat)												
(arrivée)	10 23	7 46			Mixte							
(départ)		7 25			11 5		3 16	6 26	9 55			
Nantilly (départ)		7 36			11 15		3 6	6 16				
SAUMUR (Orl.)												
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7		
(départ)		7 57	11 35	1 29	3 18	6 29			11 7	12 16		
Vivy		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43					
Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52					
Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6					
Linières-Bouton		8 46	12 23		4	6 31	7 18					
Noyant-Méon		9 1	12 36		2 15	4 11	6 45	7 31		11 44		
Château-du-Loir		10 22	1 52		3 5	5 18	6 58	8 48		12 33	1 39	
Chartres		2 47			5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44	
Paris		5 56			7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35	9 3	
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58	9 45	
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 2	7 14	10 32	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25				
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52				
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36				
Montreuil (ar.)	9 49	3 14	4 35	10 15				
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10 39				
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50			
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1			
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8			
Loudun	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28			